OPOUL - PÉRILLOS

République Française
Département des Pyrénées Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS
Délibération N° 45/ 2025
Date convocation : 03/10/2025

Conseillers Municipaux en exercice : 14
Présents : 10
Absents excusés : 0
Procuration : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf du mois de Octobre, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.
PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme Mariane VONAU, M. PORTEILS Ludovic, M. PONSEILLE Joseph, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, , Mme GOSNET Marina, M. DROUILLARD Daniel, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale
Absent :
PROCURATIONS : Mme DEDEBANT Estelle à M. Patrick SARDA
Mme CARRERE Julie à M. PORTEILS Ludovic
Mme GONZALEZ Céline à M. PONSEILLE Joseph
M. SERPETTE Nicolas à M. Jérémy SARDA
Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : **MISE A DISPOSITION LOCAL**
GROUPE LA POSTE
VELO CARGO

Monsieur le Maire présente les mesures engagées par la Direction de la Poste en matière environnementale et sa démarche de réduction de son empreinte carbonne. Et notamment la décarbonisation de sa flotte.

Il précise que la commune est sollicité pour soutenir la mise en place des tournées de distribution colis et courrier en vélo-cargo électrique en mettant à disposition un local communal pour le stationnement du vélo-cargo.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation d'un local communal dans les conditions suivantes :

- 30m² du local communal référencé B 215 situé 13 Avenue de Fitou (Ateliers Municipaux).
- Cette occupation rattachée au bureau de poste sis 9 Avenue de Fitou sur la Commune d'Opoul-Périllos prévoit le stationnement et recharge du véhicule électrique type vélo cargo destiné à la distribution du courrier et colis.
- La mise à disposition débutera le 1er Novembre 2025. Elle est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à titre gratuit. L'occupant remboursera à la commune les frais de consommation d'électricitéestimé à hauteur de 150 €par an.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après délibération et à l'unanimité

Accepte les conditions de la mise à disposition d'une partie du local communal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 9 Octobre 2025
M. SARDA Patrick
Maire